



## MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

**La Municipalité du Chenit  
à son Conseil communal**

### **PREAVIS N° 8 /2013**

---

**Objet: Vente de la parcelle RF n° 1524 située au Sentier, Rue du Canal, derrière le bâtiment de *la Fiesta***

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Historique**

C'est en 2008, que la commune du Chenit a acquis cette parcelle d'une surface de 1862 m<sup>2</sup>. Elle est idéalement située et est comprise dans le périmètre de centre, à proximité de la gare et des commerces. Ce terrain était prévu pour la construction d'un petit immeuble, afin de promouvoir l'installation de nouveaux habitants.

#### **Développement**

La fondation Paul-Edouard Piguet s'est approchée durant l'année 2012 de la Municipalité afin de connaître les intentions de cette dernière concernant la parcelle RF n° 1524 car elle était intéressée pour y construire un bâtiment. En effet, la fondation Paul-Edouard Piguet, qui a pour but de soutenir et aider la promotion économique et les jeunes de la Vallée de Joux avait envie de participer activement au développement de notre région en construisant un immeuble. Le bénéfice réalisé par cet édifice sera entièrement redistribué à la Vallée, selon leurs statuts. La fondation Paul-Edouard Piguet a étudié et présenté une construction qui convenait et entrait exactement dans les intentions que la Municipalité avait concernant cette parcelle.

C'est pourquoi ce bâtiment a été mis à l'enquête, sous réserve de l'approbation de ce préavis par le Conseil Communal.

Pourquoi une mise à l'enquête sans avoir encore l'aval du Conseil ? Comme toujours, il s'agit d'une question de temps. Tout le rez-de-chaussée de cet immeuble sera occupé par le CMS (Centre médico-social), car ce dernier doit quitter ses locaux actuels, après une prolongation de bail, à fin 2014 au plus tard.

La fondation Ruth et Friedrich Grohe, située à proximité, est actuellement en train de construire un 3<sup>e</sup> bâtiment, pour des appartements protégés. Malgré ce nouvel immeuble, la liste d'attente des personnes intéressées ne pourra pas être satisfaite.

Le but de la commune du Chenit n'étant pas de faire du bénéfice sur les ventes de terrain, mais bien de soutenir la promotion de notre commune et la venue de nouveaux habitants, elle vous propose la vente de ce terrain au prix auquel elle l'avait acheté, soit environ à Fr. 75. -- le m<sup>2</sup>, arrondi à Fr. 140'000. -- en l'état. La commune n'ayant rien entrepris sur ce terrain depuis son acquisition.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- AU NOM DE LA MUNICIPALITE
- Le Syndic Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD-MEVIAN Marc-André BURDET



Délégués municipaux : - Mme Jeannine Rainaud-Meylan  
- M. Stives Morand

# Le Sentier

